

### → Présentation du dispositif :

L'**offre brasseur d'air Agir Plus d'EDF** est une **prime** qui vise à aider les foyers réunionnais propriétaires de leur logement à **installer des brasseurs d'air** plutôt que de s'orienter vers l'achat et l'installation d'une ou de plusieurs climatisations.

La prime peut aller jusqu'à **240€** pour les logements existants et **150€** pour les logements neufs.

### → Qui est éligible ?

Toute personne propriétaire de son logement qui souhaite **s'équiper de brasseurs d'air performants** peut bénéficier de la prime économie d'énergie Agir Plus d'EDF.

La prime est de 100€ pour les logements neufs et de 150€ pour les logements existants, et ce, sans conditions de revenus.

Un coup de pouce supplémentaire est attribué aux familles modestes, sous présentation d'un justificatif de ressources. Elle est de 150€ pour les logements neufs et de 240€ pour les logements existants.

Cette prime économie d'énergie dans certains cas peut donc **couvrir jusqu'à 100% du montant de l'investissement**.

### → Comment bénéficier de la prime ?

Pour bénéficier de la prime, il suffit de s'adresser à un installateur agréé Agir Plus d'EDF, qui **déduira directement la prime EDF de la facture**.

*Aucune prime n'est à réclamer directement à EDF.*

### → Quelles sont les caractéristiques des brasseurs d'air éligibles ?

Les brasseurs d'air éligibles doivent respecter les caractéristiques suivantes :

- Efficacité à vitesse min > 280 mètres cubes / Wh
- 3 vitesses de fonctionnement minimum
- Puissance moteur max < 80 W
- Eclairage compatible LEDs ou pas d'éclairage
- Moteur silencieux bruit à vitesse max < 50 db

**Les matériels commercialisés par les partenaires Agir Plus d'EDF répondent bien aux critères spécifiés, gage de qualité et de performance du produit.**

→ **Quels sont les partenaires Agir Plus d'EDF ?**

**RTE (REUNION TRAVAUX ENERGIE)**

4 rue Franck Camille Cadet  
ZI Les Sables  
97427 ETANG SALE  
06 96 22 10 00

**TROPIK'ELEC**

4 rue Mon Caprice  
ZA Mon Caprice  
Ligne des Bambous - Local N°4  
97432 RAVINE DES CABRIS  
02 62 32 10 16

**LTZ ELEC**

7 rue Henri Cornu  
Immeubles Rodrigues 2 - Technopole  
97490 SAINTE CLOTILDE  
06 93 81 35 53

**AEA**

7 rue Henri Cornu  
Immeubles Rodrigues 2 - Technopole  
97490 SAINTE CLOTILDE  
02 62 71 92 89 / 06 92 91 03 02

**ENTREPRISE ELEC GUICHARD**

6 rue Maxime Rivière  
ZA La Cafrine - Local 3  
97410 SAINT PIERRE  
02 62 57 13 28

**ABC2E**

11 bis rue Casabona  
97410 SAINT PIERRE  
02 62 13 42 28

**SRE**

4 rue Simone Morin  
97420 LE PORT  
02 62 42 97 95

**EURL ANDRE SAUGER**

9 rue des Artisans  
ZAC Finette 1  
97490 SAINTE CLOTILDE  
02 62 28 18 29

**COTECH**

23 rue de la Buse  
97460 SAINT PAUL  
06 92 08 09 86  
<http://www.cotech.pro>

**MEGA WATTS**

261 Chaussée Royale  
97460 SAINT PAUL  
02 62 22 62 23

### → Pourquoi installer un brasseur d'air plutôt qu'une climatisation ?

S'équiper d'un brasseur d'air permet de gagner en confort sans avoir recours à la climatisation. La pose d'un brasseur d'air permet la sensation de gagner 2° à 3° de fraîcheur et **jusqu'à 50 % d'économies d'énergie si il y a bien suppression de la climatisation.**

Placer judicieusement des brasseurs d'air dans sa maison permet de créer un renouvellement d'air continu. Pour garantir cette sensation de fraîcheur en été, il est conseillé d'avoir **au moins deux brasseurs d'air**. Un près des fenêtres pour évacuer l'air chaud, et l'autre à l'opposé pour renouveler l'air plus frais. **Associer une bonne isolation** de son logement (par les combles, les murs ou la toiture) à l'utilisation de brasseurs d'air, permet un **confort optimal**, moins de nuisances sonores et un **air plus sain** dans la maison, contrairement à une climatisation plus bruyante qui émet des gaz.